

LA VILLE DE SAINT-FONS RECRUTE UN-E PROFESSEUR-E DE SAXOPHONE

Cadres d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique

Située en première couronne de Lyon et comptant un peu plus de 19 500 habitants, la Ville de Saint-Fons se démarque par un territoire où se déploient deux grands projets de renouvellement urbain (Arsenal-Carnot-Parmentier et le quartier intercommunal Minguettes-Clochettes), et où sont présentes de grandes fragilités (presque 2/3 de ses habitants sont en Quartier Politique de la Ville).

Rattachée au Pôle culture de la ville de Saint-Fons, constituée de 4 équipements culturels, et au sein de la Direction de la culture, du sport, de la vie associative, de l'événementiel et de la citoyenneté, l'école municipale de musique participe de la mise en œuvre de la politique culturelle de la ville, avec la Médiathèque, le CAP (centre d'arts plastiques) et le Théâtre Jean Marais.

Géographiquement, elle est située au cœur du quartier prioritaire intercommunal Clochettes – Minguettes, où est lancé un plan important de renouvellement urbain mobilisant la Ville, la Métropole et l'ANRU.

Depuis septembre 2022, les deux conservatoires municipaux de Saint-Fons et Feyzin sont engagés dans une démarche de rapprochement, à l'initiative des deux villes : rencontres communes, formations, projets inter-classes, partage de pratiques collectives etc sont autant de pistes concrètes, permettant la mixité des élèves, le partage de réflexions pédagogiques, et la mise en place de projets rayonnants entre les deux villes comme à l'échelle du bassin de vie des Portes du Sud, en lien avec les conservatoires de Vénissieux et Corbas.

L'Ecole municipale de musique Guy Laurent dispense 20 cours d'instruments différents et une quinzaine de pratiques collectives, aussi bien en classiques, musiques traditionnelles, qu'en jazz et musiques actuelles, le tout articulé autour d'enseignements de formation musicale. Elle comporte un département « musiques à l'école », qui intervient dans les 8 écoles maternelles et primaires du territoire.

Placé sous la responsabilité de la directrice de l'Ecole municipale de musique, et en lien avec le coordonnateur du département jazz/musiques actuelles, l'enseignant-e s'engage :

- à participer à la vitalité pédagogique de la classe de saxophone en suivant les objectifs du projet pédagogique et en s'impliquant dans des actions de diffusion et de rayonnement des élèves et de l'Ecole municipale de musique. La transversalité esthétique (jazz, musiques actuelles, classiques) est un objectif à mettre en oeuvre ;
- à assurer la direction du South Gate Big Band dans un objectif de rayonnement de cet ensemble sur le territoire métropolitain et régional (promotion auprès de nouveaux élèves, répertoire, projets inter-ensembles...);
- à encadrer des ateliers de pratiques collectives ou de théorie de la musique jazz ;
- à participer aux réflexions et projets intercommunaux avec Feyzin.

ACTIVITES GENERALES

• Enseignement instrumental, en cours individuel ou semi-collectif en saxophone, et promotion de la classe par la participation à des rencontres et des actions de médiation



(présentation d'instruments, petits concerts dans des structures culturelles de la Ville, autres possibilités suivant initiatives)

- Suivi des élèves, en lien avec le reste de l'équipe pédagogique (tenue du bulletin iMuse de l'élève)
- Direction du South Gate Big Band, avec diffusion et promotion de cette pratique, ainsi que le recrutement de nouveaux élèves
- Participation aux projets portés au sein du département jazz et musiques actuelles, à 3 échelles : interne (dont le Saint-Fons jazz), intercommunale avec Feyzin, et inter-esthétique et s'engageant dans une transversalité de répertoire et des élèves notamment classiques ;
- Participation aux temps de réunion de l'équipe et du service (réunions du département et réunion du Conseil pédagogique, environ 6 fois/an, notamment intercommunales)

Profil souhaité :

Excellente maîtrise du saxophone

Diplôme d'état indispensable, en domaine « Jazz et musiques improvisées »

Connaissance institutionnelle de la fonction publique et de ses obligations

Pratique artistique individuelle et expérience de direction de Big Band fortement recommandée

Qualités recherchées:

Qualités d'écoute et de bienveillance
Qualités pédagogiques et de communication
Esprit d'initiative
Rigueur et sens de l'organisation
Ponctualité, assiduité
Sens des responsabilités
Goût de la transmission, patience
Techniques d'animation et de pédagogie de groupe
Connaissance et intérêt des évolutions de la discipline et des pratiques

CONDITIONS DE TRAVAIL

Poste vacant à temps non complet, 10h hebdomadaires

Rémunération statutaire des cadres d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique (ATEA 2^e classe)

Lieux de travail : Ecole Municipale de Musique Guy Laurent – Espace Léon Blum – Place du Pentacle - Saint-Fons et Ecole municipale de musique de Feyzin, 74 route de Vienne, 69320 Feyzin.

Particularités (contraintes/difficultés ou autres...) : disponibilité ponctuelle en soirée, surtout lors des restitutions.

Si cette offre vous intéresse, merci d'adresser un courrier à l'attention de : Monsieur le Maire de Saint-Fons – Hôtel de Ville – 1 place Roger Salengro – BP 100 – 69195 SAINT-FONS CEDEX OU par courriel : ressourceshumaines@saint-fons.fr / cjourdain@saint-fons.fr avant le 7 juillet

Renseignements auprès de : ressourceshumaines@saint-fons.frOU Cécile JOURDAIN, Directrice de l'Ecole municipale de Musique Guy Laurent / par courriel : cjourdain@saint-fons.fr